



LUNEL VIEL 15/01/2016



Conséquences du tri des biodéchets dans le Ht Rhin 775 000 habitants

**« Un bilan d'expériences qui ne vont pas dans le sens
de l'incinération ni du Tri Mécano Biologique »**

Dany DIETMANN MAIRE DE MANSPACH 68210
Président du SMARL, V.P. de la CCPA, Administrateur AERM et ONEMA



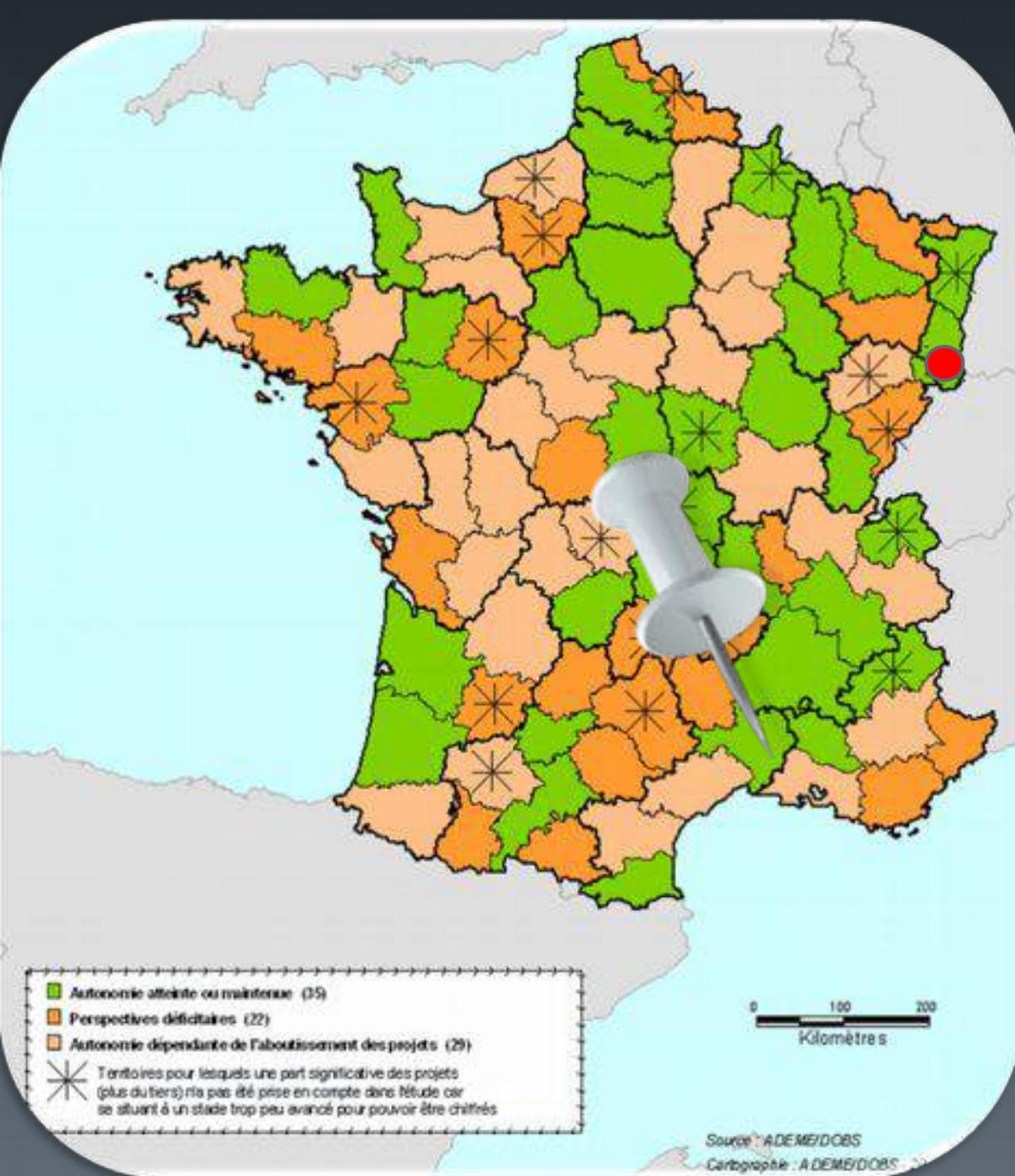


355 000 000 T
en 2010

Dont 329 000 000 de
Tonnes
De produits résiduels
non ménagers

**NOS
MÉNAGES**

**26 000 000 T.
Soit 360k/h/an
8%**



AUTONOMIE ATTEINTE

AUTONOMIE DEPENDANTE DE L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS

PERSPECTIVES DEFICITAIRES

PLAN DEPARTEMENTAL 2005

68

775 000 hb

250 000

T en

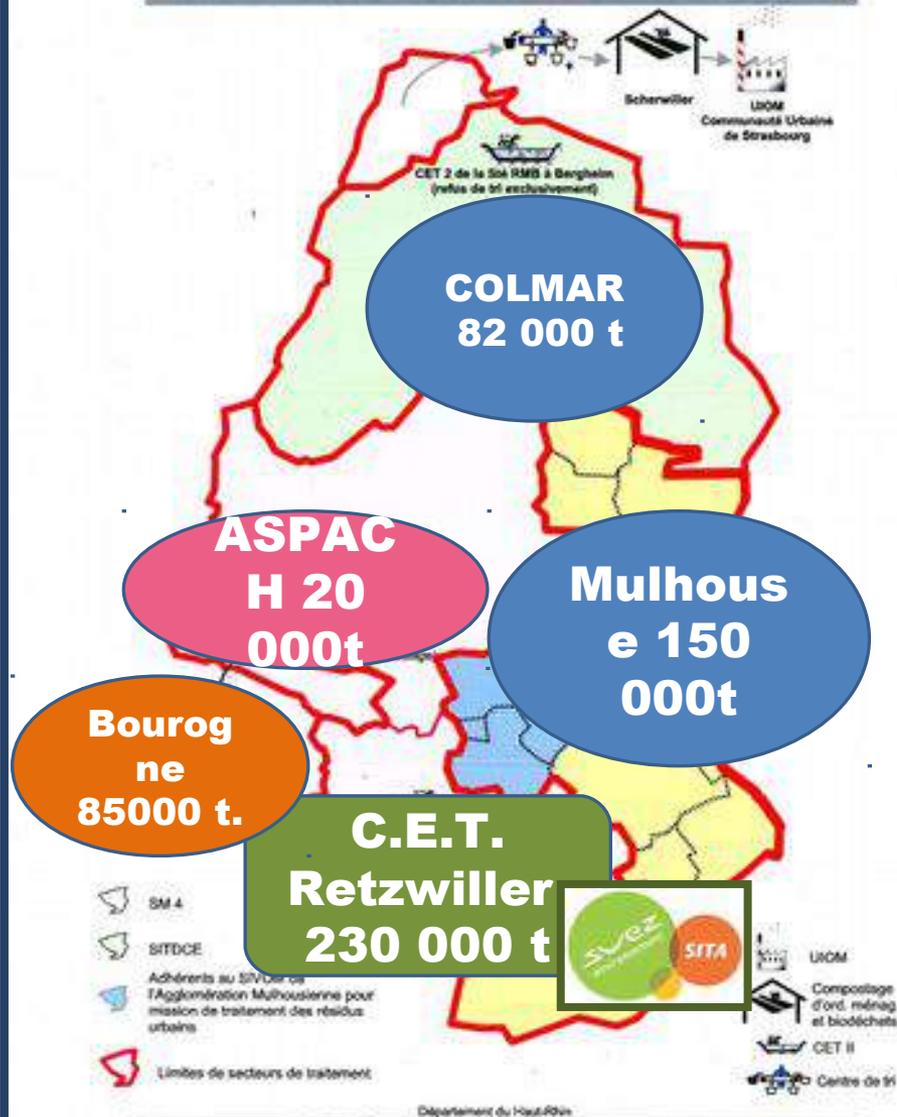
2005

000

OBJECTIF DU PLAN POUR 2015 320 000 T

414

CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Situation en 2001 -



252 000 Tonnes d'IOM disponibles

2001 SCANDALE SANITAIRE de l'incinérateur d'ASPACH

Les œufs des élevages situés à la périphérie immédiate de l'incinérateur font apparaître une contamination dioxine qui

FERMETURE IMMEDIATE

LE S.M.4 lance immédiatement le projet de remplacement de cet incinérateur par un nouvel incinérateur de 80 000 tonnes . Projet soutenu par le Département du Haut-Rhin



Cette histoire d'œufs dioxinés faisait suite aux problèmes de l'incinérateur de Mulhouse, à la pollution massive du Rhin par l'explosion de l'usine chimique de SANDOZ, les incidents de la centrale de Fessenheim, la contamination mercurielle de la Thur à Cernay par l'usine Millenium les puanteurs du TMB d'Aspach....

Et les révoltes des habitants des communes riveraines du C.E.T. départemental de RETZWILLER.

Cette contamination avérée à la dioxine fut la goutte qui fit déborder le vase, et le plan déchet démentiel concocté par le département du Haut-Rhin jeta l'huile sur le feu.....





Aspach-le-Haut / Incinérateur

NIAH : « C'est pas perdu »

Le collectif Non à l'Incinérateur d'Aspach-le-Haut ne désarme pas. Malgré le vote du dimensionnement du futur incinérateur et malgré l'approbation du marché, NIAH continue à mettre la pression pour dénoncer un choix considéré comme nuisible et obsolète. « C'est pas perdu », clament ses membres.

Après les pétitions, après les courriers aux élus, après les coups de gueule, de sang, les conférences, après les manifestations, NIAH fait du porte à porte. Un démarchage stratégiquement ciblé selon le positionnement des élus sur le projet du futur incinérateur. Ainsi, le collectif a débuté hier matin devant la mairie d'Aspach-le-Haut une



Après de nombreux débats publics, et de manifestations hebdomadaires sur les marchés,

le 13 Octobre 2007- Manif monstre

Dans une période politiquement sensible à l'approche des municipales de Mars 2008, le S.M.4. et le Conseil général décident d'abandonner le projet malgré les 260 000 € à verser en dédommagement aux lauréats de l'appel d'offre du projet d'incinérateur.

Le Conseil Général, fort des expériences de réduction des déchets menées sur le territoire par quelques Communautés de Communes avant-gardistes décide la révision drastique de son P.E.D.M.A.

SITUATION EN 2005

**250 000 t.
D.M.A.**

323 kg/habt/an

**Capacités
traitement:**

UIOM: 250 000 tonnes

C.E.T.: 230 000 tonnes

**Et possibilité
d'aller**

**également sur
Bourogne**

(U.I.O.M territoire

PEDMA INITIAL

Objectif 2015

320 000 t.

D.M.A.

414 kg/hab/an

**Capacités
traitement:**

UIOM: 332 000 tonnes

C.E.T. 180 000 tonnes

**Et toujours possibilité
D'aller sur l'UOM de
Bourogne**

PEDMA REVU

Objectif 2025

180 000 t.

D.M.A.

**Collecte
séparative des
biodéchets**

225 kg/hbt/an

**Capacité de
traitement:**

**U.I.O.M: 232 000
tonnes**

**Vide de four: 42 000
t.**

**I.S.D.N.D.: 30 000 t.
(220000t)**

**75% des bio déchets
collectés**

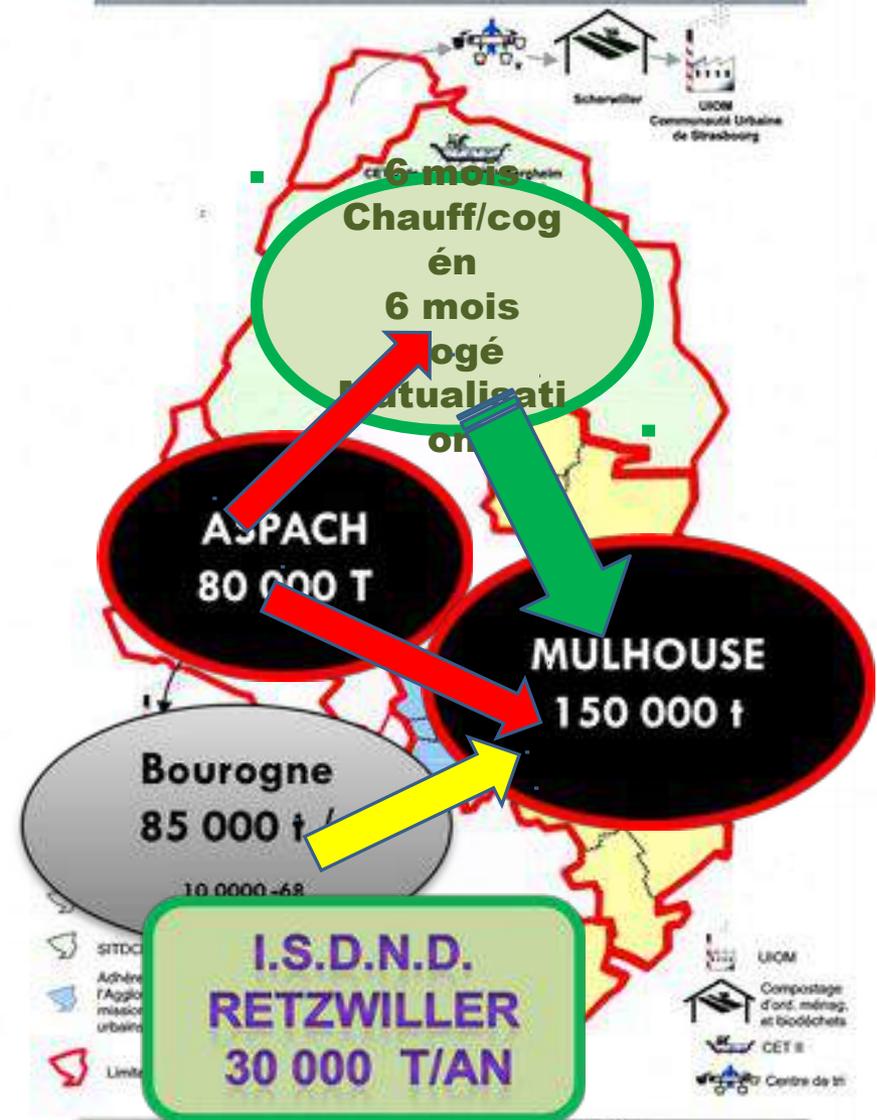
Méthaniseur



Face à l'abandon politique du projet d'incinérateur d'Aspach dont les marchés étaient déjà attribués, ce véritable « Tsunami » donna un vigoureux élan à la valorisation et à la responsabilisation des populations. La porte fut ouverte à l'incitativité et à la

CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Situation planifiée pour 2015



Prévisions incin: de 252000T à 314 000T



Ratio d'ordures ménagères résiduelles Haut-Rhin - Bilan 2012

Moyenne Omr :

- RI : 137 kg/hab/an
- REOM : 192 kg/hab/an
- TEOM : 266 kg/hab/an

Moyenne propres et secs :

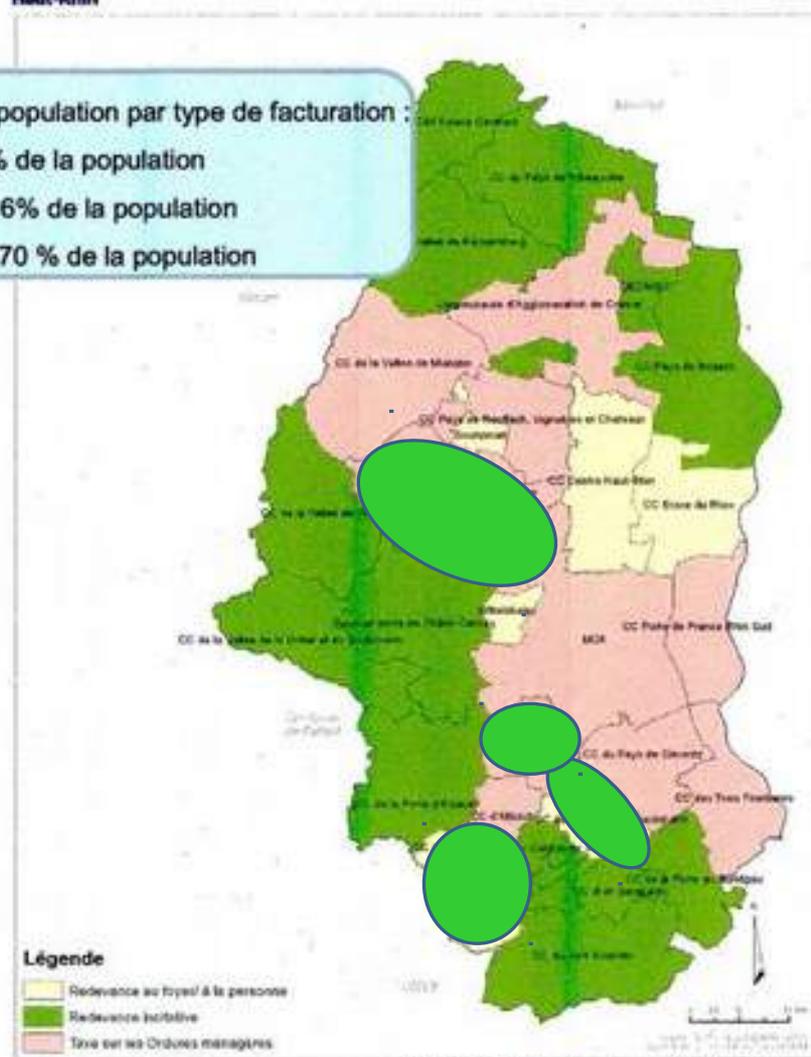
- RI : 122 kg/hab/an
- REOM : 109 kg/hab/an
- TEOM : 88 kg/hab/an



Mode de facturation des déchets Haut-Rhin - Bilan 2012

Ratio de population par type de facturation :

- RI : 24 % de la population
- REOM : 6% de la population
- TEOM : 70 % de la population

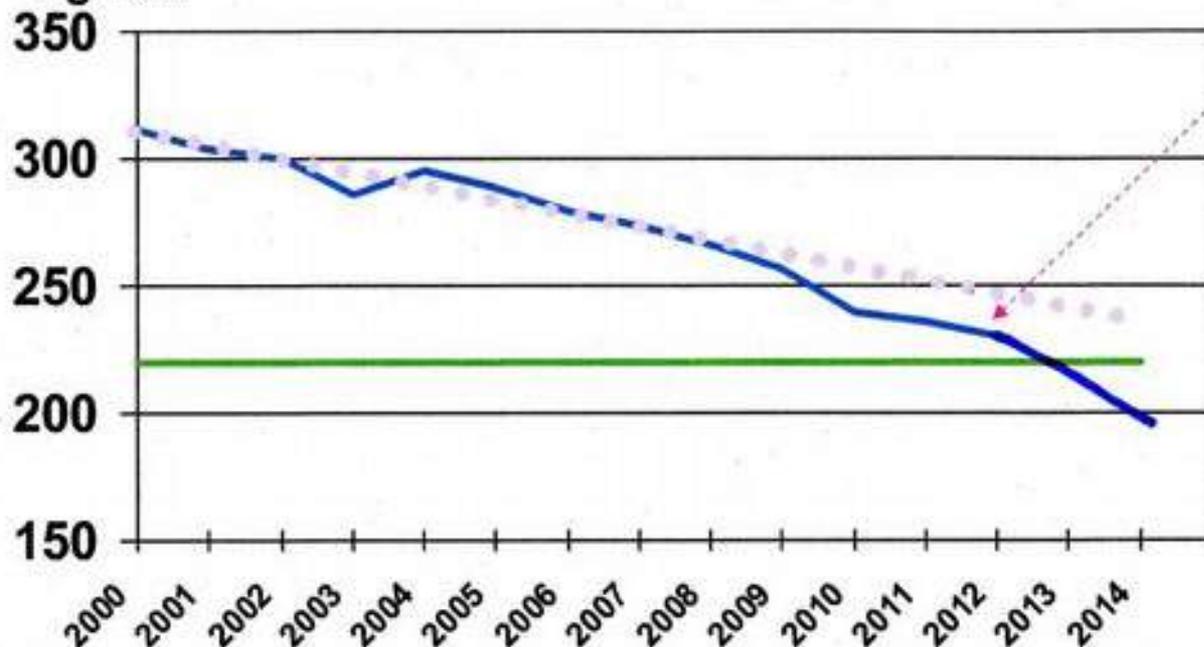




Ordures ménagères résiduelles

Quantité totale en tonnes : Environ 154 400 t en 2014 soit 200 kg/hbt

kg/hab



Passage à la RI
de la CC de
Hirsingue et de
la CC du Jura
Alsacien en
2012;

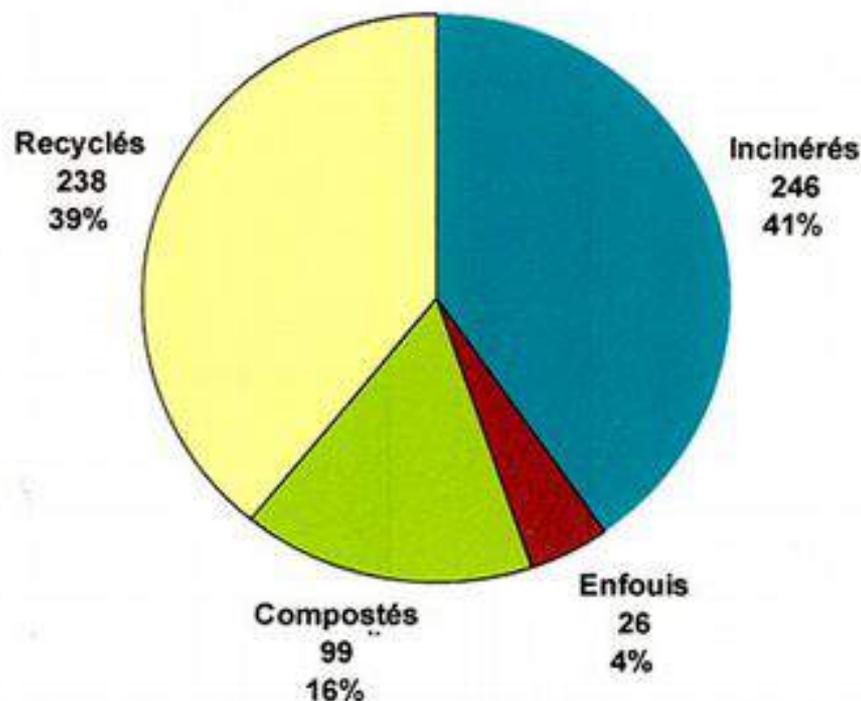
Expérimentation
de la collecte des
biodéchets en
PAV à Essor du
Rhin

- OMR
- Extrapolation des OMR (hors collecte des biodéchets et redevance incitative)
- Objectif du plan pour 2010 : 220 kg/hab/an



Filières de traitement des déchets ménagers totaux (kg/hab/an et %)

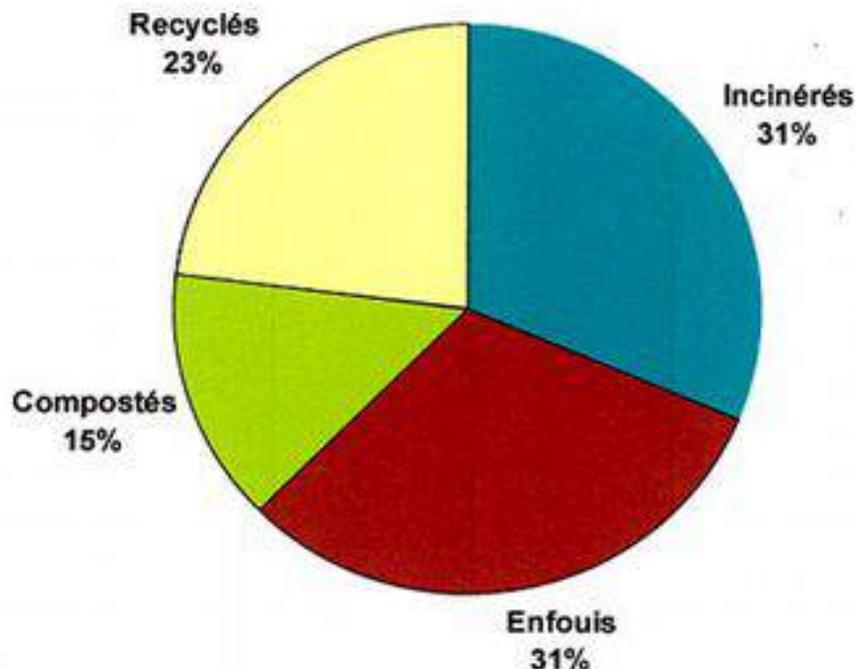
HAUT-RHIN 2012



Grenelle : Diminuer de 15 % la quantité de déchets partant en incinération et enfouissement (incluant les DIB => atteint avec réduction capacité Retzwiller)

FRANCE 2011

(source : Ademe)



Recyclage + compostage :

*** Haut-Rhin = 55 % en 2012**

*** Grenelle = 45 % en 2015**



Centres de tri multifilières



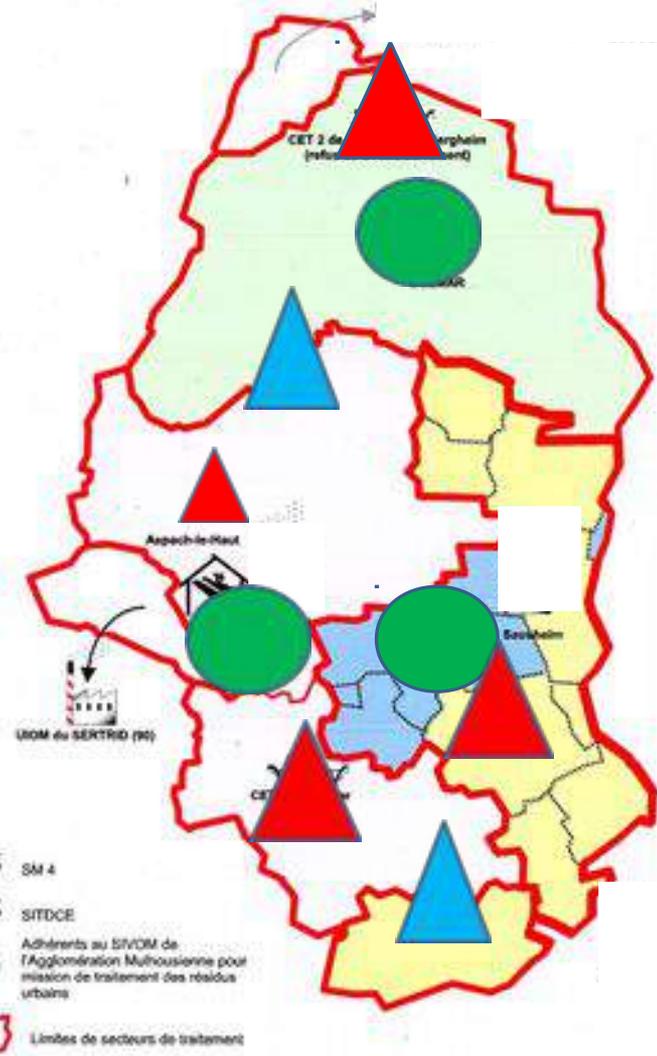
Centres de compostage



Méthaniseurs

**Dans le Haut Rhin se développent aujourd'hui 198 entreprises de reprise et de valorisation des produits de la collecte sélective dont Valorplast, Agrivalor, Marx et Spehnlín etc...
+ de 1000 emplois.
+ entrep. Economies**

LA VALEUR AJOUTÉE DU TRI



RETZWILLER

Il était une fois dans le sud de l'Alsace...

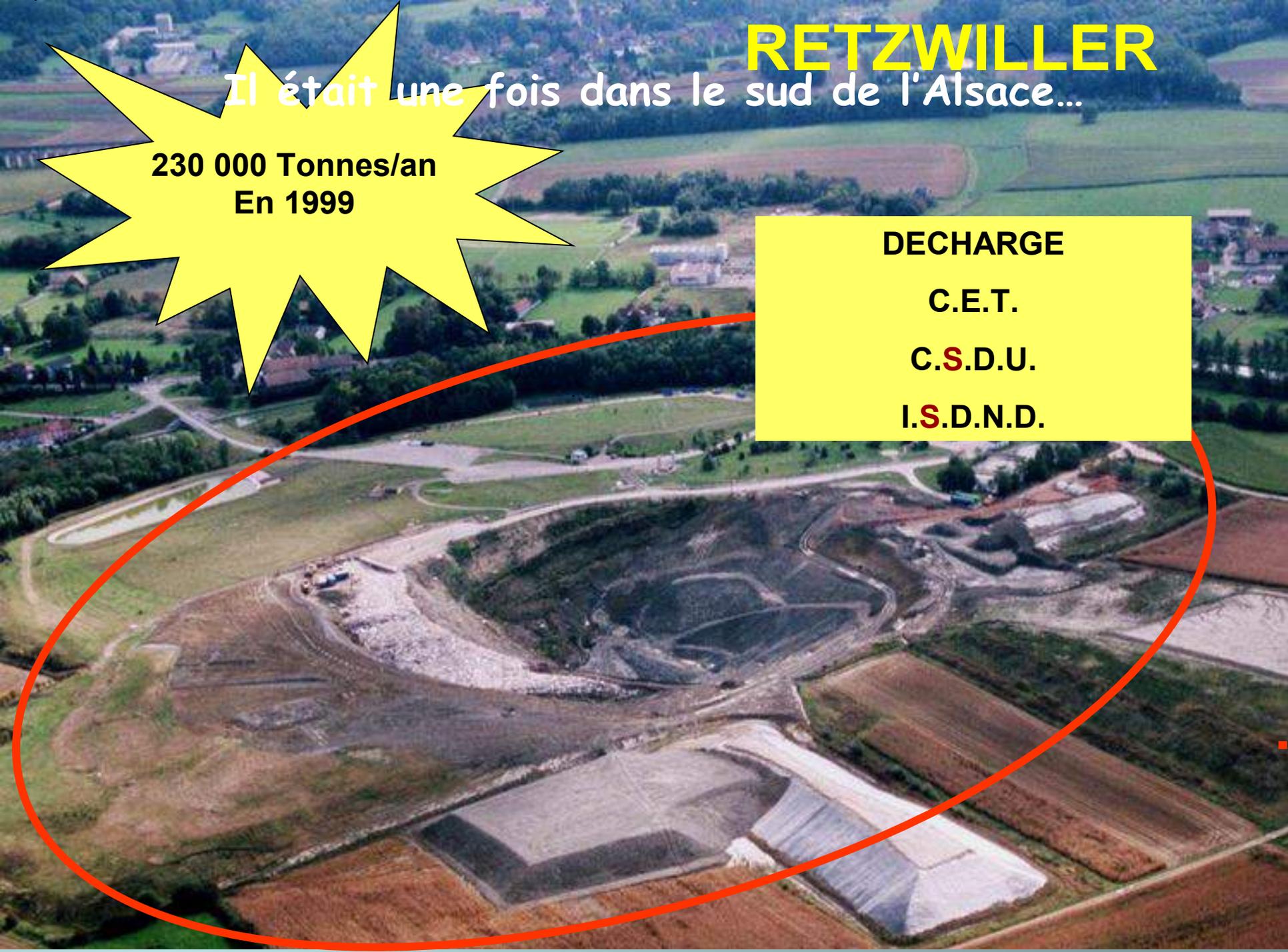
230 000 Tonnes/an
En 1999

DECHARGE

C.E.T.

C.S.D.U.

I.S.D.N.D.



Centre de production de RETZWILLER
Puissance installée 2,8 MW électriques

Zone d'exploitation réglementée.
Accès interdit à toutes personnes
étrangères au service

Signalisations



En cas d'incident, veuillez rejoindre
le point de regroupement



LA PESEE EMBARQUEE

La valeur ajoutée des gestes du tri



Une anticipation parmi d'autres,
à l'arrêté ministériel Grenelle 2
paru au JO le 13 JANVIER 2011





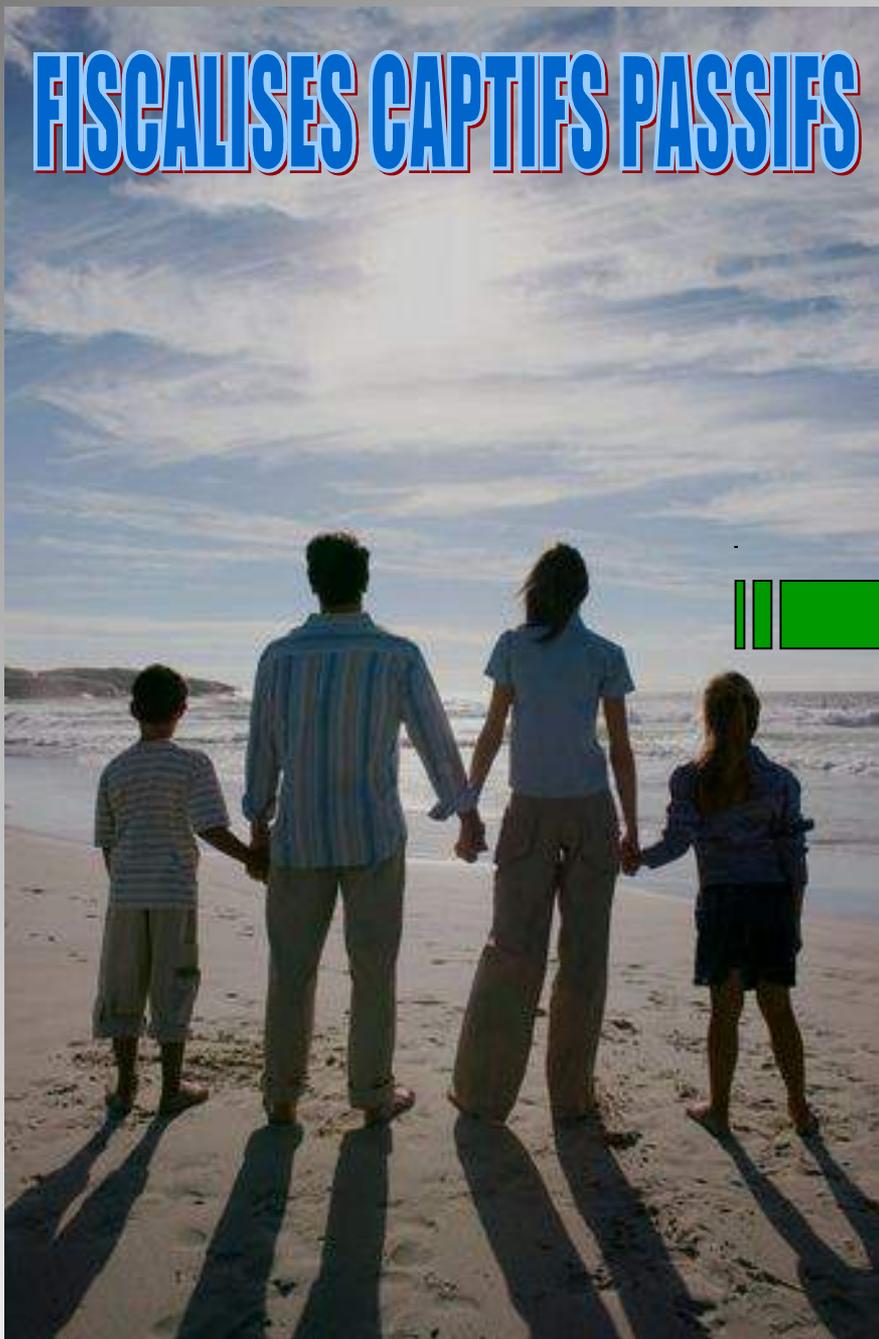
Afin de ne pas oublier les personnes à mobilité réduite...

SEPARATION DES BIODECHETS: PESEE EMBARQUEE

COLLECTES EN PORTE A PORTE

FACTURATION SUR LE MODE « REDEVANCE » pour économiser les 8% état, et accéder à l'incitativité.

FISCALISES CAPTIFS PASSIFS



CITOYENS ECO ACTIFS



**ABONDANCES
d'une planète
sans limites**



Ma poubelle
contient des
déchets qu'il faut
éliminer !

**PAR DEPOTOIR
TERRESTRE**

Evaporations diverses

Eau-CO²-Méthane

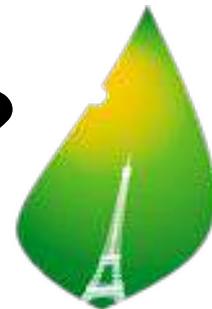
EXFILTRATIONS DIVERSES

OU

**Pour 1Tonne de déchets
ménagers brûlés, l'incinérateur
produit et disperse 7545 kg de
substances diverses à impacts
environnementaux forts:**

- Toxicité
- Effet de serre contradictoire au plan climat

• COP 21 ?

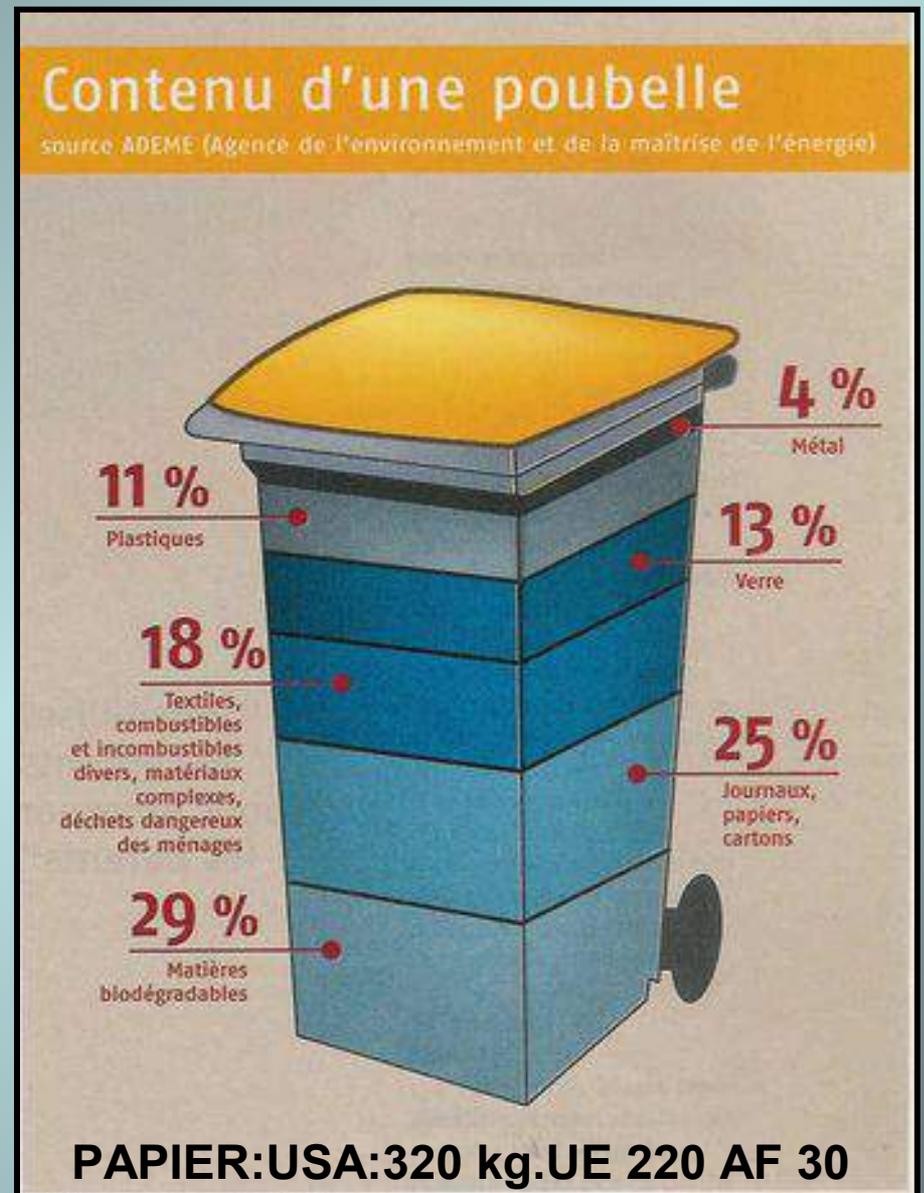


**COP21- CMP11
PARIS 2015**
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

PENURIES d'une planète aux ressources limitées

Ma poubelle ne contient plus de déchets,

mais des produits résiduels qu'il convient de recycler!



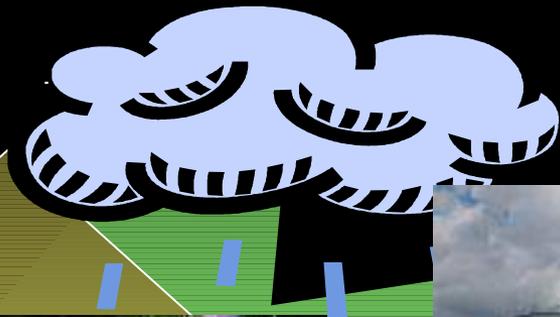
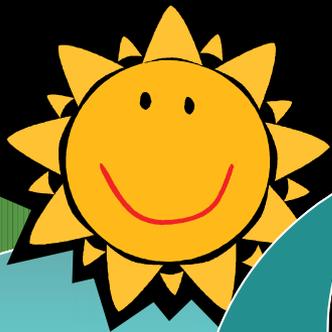
Triés, ils deviennent des matières premières secondaires particulièrement recherchées, dont les cours s'envolent...

GRAPPIN D'ALIMENTATION DES FOURS D'U.I.O.M. ou T.M.B.



Biodéchets, restes de cuisine, Papier, carton, piles, médicaments, peinture, huile, plastiques etc...

**Ce mélange interdit,
La réutilisation,
Le recyclage,
L'extraction des
MPS.**



70%

30%

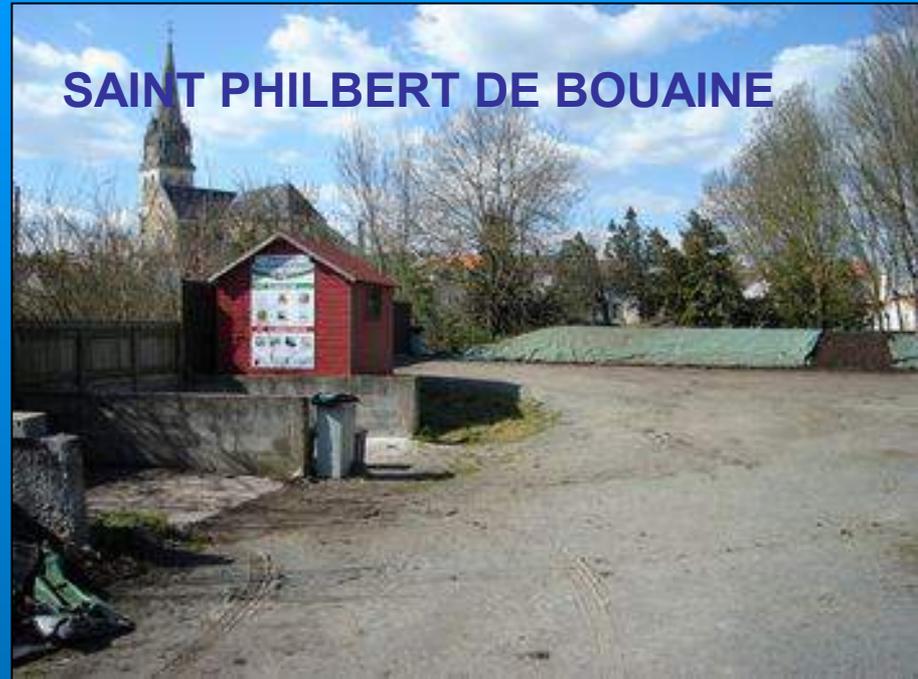
25%

100 kg/an

COP21 - CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

**Dans la C.C. de la Porte d'Alsace, le compostage individuel réduit la masse des produits résiduels ménagers de 76kg/hab/an soit 1200 tonnes/an -156 000 €
150 rotations camions – 9000 km/Co²/PL**





SAINT PHILBERT DE BOUAIN



ROUFFACH 68



M. TOUCAS Maire de ROUFFACH

**Et surtout
communication avec les
municipalités, les
écoles, l'habitat
collectif...**



LES CONSIGNES DE TRI

1. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Tous les produits résiduels doivent obligatoirement être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Dans le bac à puce :

Les résiduels ultimes : Pots de yaourts, couches culottes, mouchoirs en papier, plastiques plats (emballages de viande sous vide par exemple), restes de repas, ...

Si vous avez des sacs en plus, vous devez impérativement prévenir la Porte d'Alsace.



Dans le sac transparent :

Les bouteilles plastiques et tétra bricks ; vous pouvez vous procurer ces sacs en Mairie ou à la Porte d'Alsace.

(2 rouleaux par an et par foyer)



Règle importante :

Prenez à vider complètement les bouteilles et flacons avant de les mettre dans le sac transparent. Respectez bien les consignes de tri, les sacs portent des défauts de tri et seront pas ramassés !

Le papier et le carton :

Les cartons d'emballages et le papier (journaux, magazines, ...)

Regroupés dans un grand carton ou dans le contenant de votre choix : petite poubelle en plastique, seau, ... (Pas de sac poubelle !)



Les emballages métalliques

Les canettes et barquettes alimentaires en alu, boîtes de conserves.

Dans le contenant de votre choix.

(Pas de sac poubelle !)



→ A la tri-mobilité

Que faire avec l'huile de friture ?

Plusieurs possibilités :

- Répandre l'huile dans le composteur, par petites quantités ;
- La verser dans une bouteille en plastique, laquelle peut être mise dans le bac à puce ;
- Utiliser des granules permettant de solidifier l'huile, et déposer ensuite le bloc dans le bac à puce (on trouve des granules s'achètent en grande surface, au rayon droguerie).
- Pour les grandes quantités (Associations) : contacter la Communauté de Communes qui vous indiquera les démarches.



IMPORTANT

Le bac à puce est attribué à votre nom.

N'oubliez pas de nous contacter en cas de déménagement !

ZONE E-1 : LES JOURS DE COLLECTE

Les produits résiduels doivent être sortis la veille du jour de collecte.

Le bac à puce est collecté le **MARDI** et le papier/carton et le sac des flacons plastiques le **VENDREDI**.

AVRIL					
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	
Samedi	4	11	18	25	
Dimanche	5	12	19	26	

MAI					
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1*	8*	15	22	29
Samedi	2	9	16	23	30
Dimanche	3	10	17	24	31

JUIN					
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	
Samedi	6	13	20	27	
Dimanche	7	14	21	28	

Papier / Carton Flaconnages Plastiques

Bac à Puce

Emballages métalliques (1 vendredi par mois) : boîtes de conserve, canettes en alu.

Tri Mobile : 8h à 12h, Site technique SITA de RETZWILLER, 11 & 25 Avril/16 & 30 Mai/ 27 Juin.

6 JUIN

Collecte des **Produits Toxiques**

De 8h30 à 11h30 Place du Stade à Dannemarie

13 JUIN

Collecte des **D3E** (Équipements Électriques et Électroniques) de 8h à 12h, site technique **SITA de RETZWILLER**

*Rattrapage papier/carton et bouteilles plastiques des 1^{er} & 8 mai, rattrapés le samedi 9 mai.

PNEUS : VENDREDI 5 JUIN de 8h30 à 11h30. Place du Stade à DANNEMARIE. Pneus de véhicules de tourisme uniquement. Les pneus doivent être obligatoirement propres, secs, déjantés et non coupés.



QUELS OUTILS ?





Un système fiable et précis.

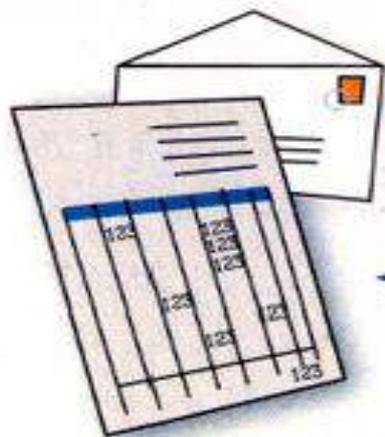


1) IDENTIFICATION

Chaque bac est équipé d'une puce qui permet lors de son ramassage d'identifier son propriétaire.

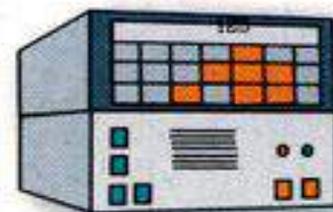
2) PESÉE

Les bacs sont pesés de façon automatique lors du levage avant d'être vidés.



4) TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données sont rassemblées et communiquées avec la facturation.



3) GESTION DES INFORMATIONS

Le système informatique du camion associe à chaque ménage le poids d'ordures ramassées.



PRESENTATION



FACTURATION

PRIX ARRÊT CAMION: 0,94€

variable

PRIX DU KG EMBARQUE : 0,48€

variable

FORFAIT SEMESTRIEL/FOYER: 28,75 €

part fixe

INCITATIVITE EN C.C.P.A.

REDEVANCE INCITATIVE 2015

60,39 € /hbt/an

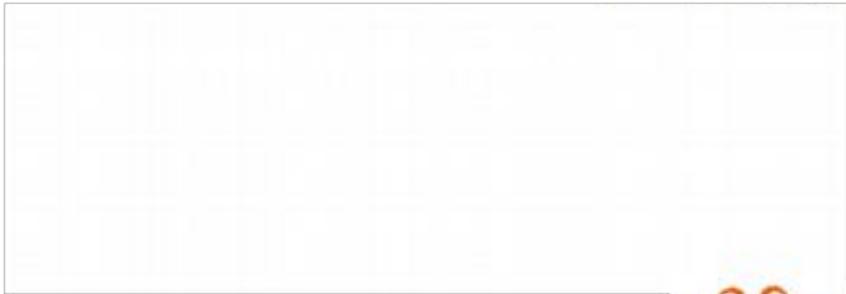
Collecte/traitement/investissement

PART FIXE: 22,40 €

37%

PART VARIABLE: 37,99 €

63%







MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU
Centre d'Initiation à la Nature et à
l'Environnement, pour les écoles les
animations vacances, les associations, le
grand public.
7000 personnes/an

APRES 14 ANNEES DE PESEE EMBARQUEE

RESULTATS 2014 COLLECTE SELECTIVE (tonnes)

MOIS	RESIDUELS ULTIMES (OM)	BOUTEILL ES TETRA	PAPIERS CARTONS	METAUX	ENCOMB R.	VERRE	PRODUITS VERTS	TOXIQUE	D3E
JANVIER	108,53	15,40	97,88	10,32	37,12	59,76	86,39		
FEVRIER	86,08	10,00	77,34	6,60	30,12	35,72	93,84		8,547
MARS	94,66	12,96	83,60	8,66	41,32	72,02	209,22	3,690	
AVRIL	104,99	11,78	91,54	7,78	46,78	47,82	210,58		
MAI	90,60	12,66	86,10	12,90	50,68	53,28	237,56		
JUIN	100,15	13,78	90,88	6,30	30,76	60,20	206,75	4,830	7,117
JUILLET	108,31	15,56	97,42	7,00	27,80	55,64	227,98		
AOUT	92,84	12,90	81,52	7,94	33,60	58,18	391,80		
SEPTEMBRE	102,59	15,54	90,64	5,96	145,10	61,06	371,40	4,00	13,93
C.C.P.A	76 kg	85 kg	33k	43	176	VAL.Mat:	73%		
OCTOBRE	99,40	16,76	82,04	6,10	29,74	36,54	224,04		
S.M.E.P.	269 kg	40 kg	81k	29,0	104k	VAL.Mat:	33%		
NOVEMBRE	100,21	12,36	87,85	5,16	-	64,12	224,04		
DECEMBRE	100,21	12,36	87,85	5,16	-	64,12	224,04		
TOTAL	1 176,44	162,40	1 068,54	93,74	506,50	659,92	2 735,93	12,52	36,12

**LA VALEUR AJOUTEE
DES GESTES DE TRI
LORSQUE LE MELANGE DES
BIO-DECHETS A ÉTÉ EVITE**

TRI VALORISATION MATIERE



Serge Gainsbourg

C.C. Porte Alsace

Budget 2014: COLLECTE+TRAITEMENT+INVESTISSEMENT

BUDGET

1 282

000 €

82,35€

hbt/a

NETTE PROD

2014

390 184

€

**30,1
%**

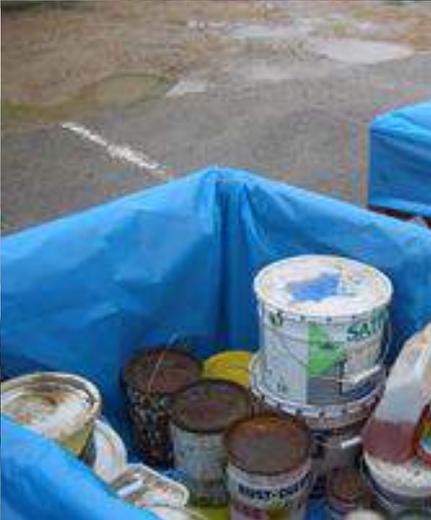
25,06 €

hbt/a

25,06 € /hbt/a

57,30 €

hbt/a





De nos poubelles aux toits de l'Eglise il n'y a qu'un geste

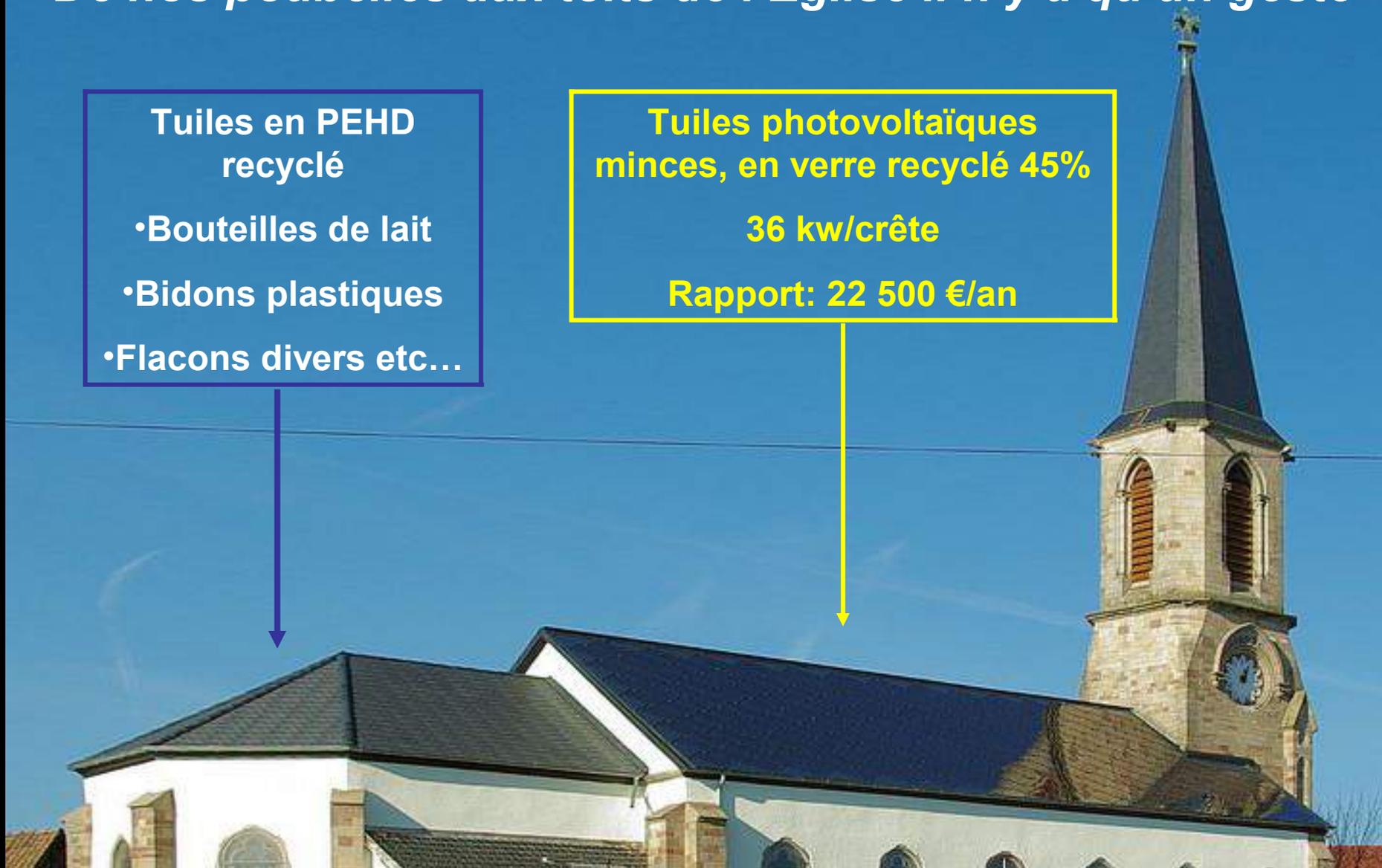
Tuiles en PEHD
recyclé

- Bouteilles de lait
- Bidons plastiques
- Flacons divers etc...

Tuiles photovoltaïques
minces, en verre recyclé 45%

36 kw/crête

Rapport: 22 500 €/an





Mairie à bilan énergétique positif



COMPOST LABELLISE « ECOCERT »

« *European Composting Network* »

**Très très loin des composts contaminés des TMB
sur déchets bruts ! Composts interdits en
« BIO », mais dédiés à l'agriculture poubelle, aux
I.S.D.N.D ou à l'incinération**



BIOPOLE : Les élus disent stop!

- Les Maires et Vice-Présidents d'ANGERS LOIRE METROPOLE, ont décidé à l'unanimité, d'arrêter l'usine de traitement mécano-biologique de St BARTHELEMY. Ouverte en 2011, elle aura coûté plus de 70 millions d'Euros.
- Le démantèlement est évalué à 2,5 millions d'Euros auxquels il convient d'ajouter les 7,6 millions d'€ que réclame Véolia en dédommagement du manque à gagner.
- *(Courrier de l'Ouest le 4 Juillet 2015) Montpellier/ St Lô/ Vannes*

DE 230 000 T/an en 1999 à 80 000 T/an en 2014
et 30 000 T/an prévues en 2020

**SANS BIODECHETS, LES ISDND ET
SURTOUT LES POPULATIONS
RIVERAINES RESPIRENT**



La loi NOTRe a été promulguée le 7 août 2015

Article 8 point III de la loi: Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets sont approuvés dans un délai de dix huit mois à compter de la promulgation de la présente loi

Prise en compte de la loi NOTRe et de la loi relative à la transition énergétique:

- **TRI à la source des déchets alimentaires d'ici 2025**

- Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
- Recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% 2025
- Réduction de 50% pour 2025 des quantités de déchets mis en ISDND
- Tarification incitative : 15 000 000 d'hbt en 2020 et 20 000 000 en 2025

Décret relatif aux P.L.P. (Plans locaux de prévention)
Mise en réseau des équipements de traitement à l'échelle départementale ou interdépartementale.

Harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales et des couleurs des poubelles d'ici 2025 pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens.

EN CONCLUSION: Les cartes seront totalement rebattues d'ici 2025

- Extraction des bio déchets -20%
- Inflexion de la masse globale des DMA.(-10% + comportements individuels face à l'incitativité.
- Diminution des apports en ISDND -50% donc économie des ISDND
- Maximalisation du recyclage + 65% en 2025
- Baisse drastique de la masse et du P.C.I. des D.M.A.U.
- Montée en puissance de la R.E.P. au bénéfice du recyclage
- L'émergence du tri des CSR non chlorés pour des chaudières dédiées, va sérieusement impacter le gisement des déchets combustibles traditionnels des UIOM.

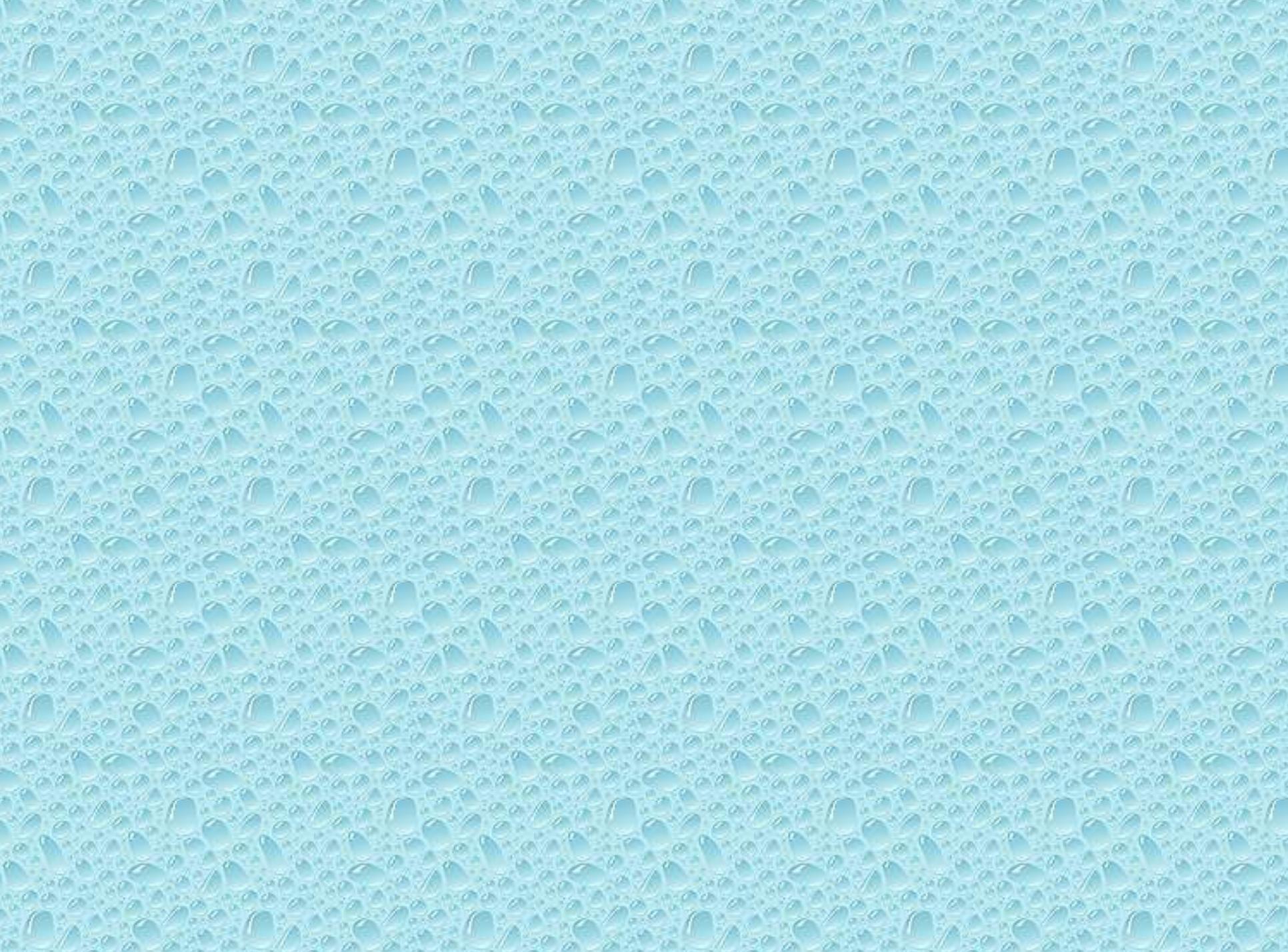
DANS UN RAYON DE 100 km autour de

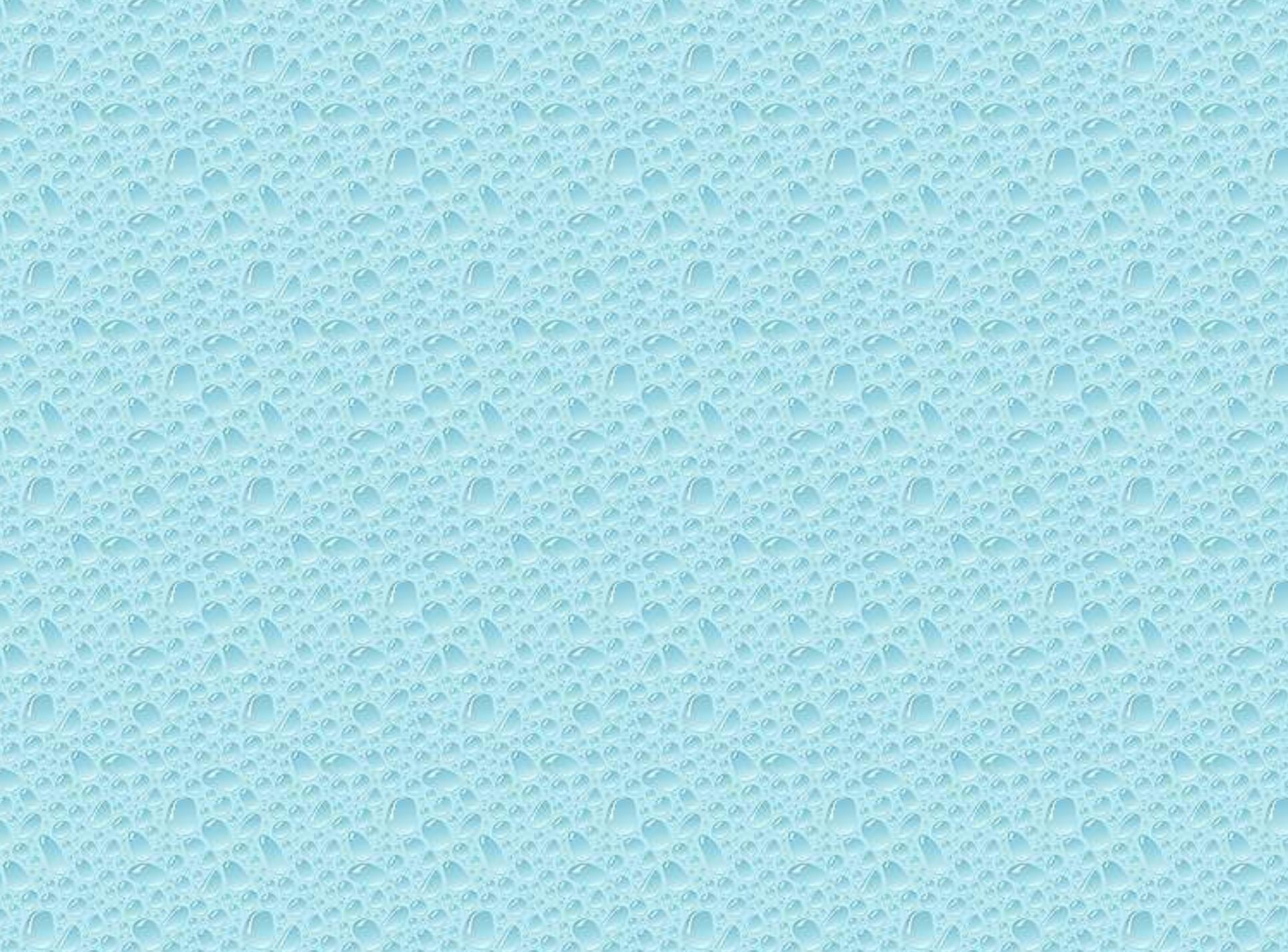
- 20 centres de tri d'une capacité globale de 900 000 tonnes dont 10 à - de 50 km
- 36 plateformes de compostage de 620 000 tonnes dont 10 à - de 50 km dont 2 TMB Béziers 45 000 tonnes et Sérignan 27 000 tonnes
- 2 unités de méthanisation qui seraient de super absorbeurs de biodéchets non mélangés. Montpellier et Fos sur Mer d'une capacité globale de 413 000 t
- 5 U.I.O.M. de 838 000 tonnes/an
- 13 ISDND d'une capacité de 940 000 t.an (sources:Sinoé-Indigo)
- *Cela représente une capacité globale de 3 711 000 tonnes/an qui permettrait de traiter les O.M.A. de 18 555 000 hbt qui produiraient*

HORMIS LES CENTRES DE TRI ET LES OUTILS DE TRAITEMENT DES BIODECHETS QUI sont promis à un brillant avenir pour répondre à la législation, les 838 000 Tonnes de capacité incinératrice peuvent poser question, compte tenu des vides de four déjà constatés . L'émergence des effondrements de gisements combustibles historiques, dus à la montée en puissance du recyclage, à la valorisation des biodéchets, est inéluctable. Cela devrait permettre d'économiser les précieuses ISDND et l'ISDD de Vedène...en réduisant significativement les

« C'est à l'aune des altérations du climat, des milieux naturels, du cycle de l'eau, de l'atmosphère et de notre santé; que les déchets doivent être traités comme des produits, pour assurer l'effondrement légitime du mythe du feu purificateur de l'incinération. »

Merci pour votre attention!







PDEDMA ALPES MARITIMES 2010



Nice	348 721
Antibes	75 770
Cannes	70 829
Grasse	50 257
Cagnes-sur-Mer	48 941
Le Cannet	42 207
Vallauris	30 645
Saint-Laurent-du-Var	30 290
Menton	28 683
Mandelieu-la-Napoule	20 621
Mougins	19 906
Vence	19 479
Villeneuve-Loubet	13 972
Beausoleil	13 879
Roquebrune-Cap-Martin	13 177
Valbonne	11 874
Carros	11 597
La Trinité	10 336
Population 1999	1 011 326 habitants
Population 2006	1 073 184 habitants
Population 2012	1 098 465 hbt

732 kg de déchets habt/an
Dont 465 Kg/hab d'O.M.



PDEDMA DU HAUT-RHIN 2010



1.	Mulhouse (68)	110 141	33
2.	Colmar (68)	65 118	68
3.	Saint-Louis (68)	19 973	431
4.	Wittenheim (68)	15 022	600
5.	Illzach (68)	14 938	606
6.	Rixheim (68)	12 596	706
7.	Riedisheim (68)	12 101	733
8.	Kingersheim (68)	11 957	746
9.	Guebwiller (68)	11 527	769
10.	Cernay (68)	10 443	859
11.	Wittelsheim (68)	10 251	

POPULATION 2012: 771 668 Hbts.

**608 kg de déchets hbt/an
Dont 344 kg/hbt/an d'O.M.**



**Produits
résid totaux.**
OMR+assilikés

777 kg

592 Kg

578 kg

O.M.R.

298 kg

374 Kg

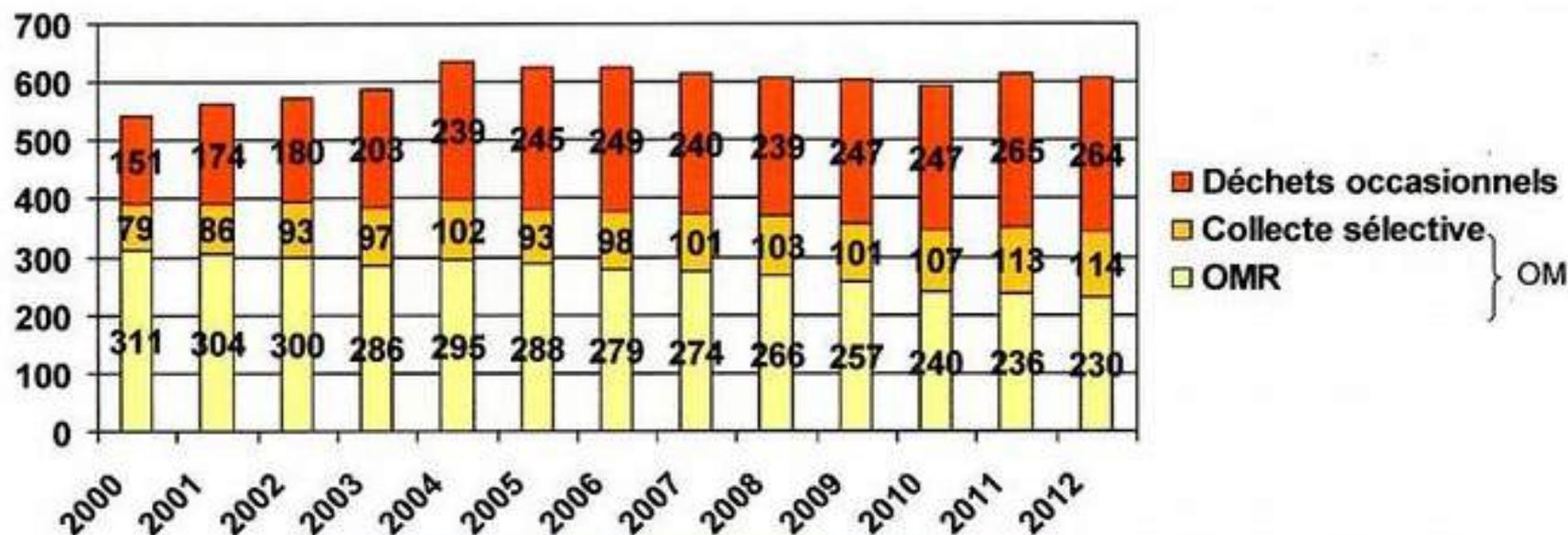
230 kg

2020.....

200 kg



Répartition entre OMR, CS et DOM en kg/hab/an



en kg/hab/an	OMR	Collecte séparative (CS +DOM)	Déchets ménagers totaux
Départemental (2012)	230	378	608
National (2011)	288	304	592

38 % OMR 19 % CS 43 % DOM

I.S.D.N.D. DE VALENSOLE (04 210) Gestion de particulier.

STOCKAGE ANNUEL MOYEN: 65 000 tonnes

Capacité potentielle: 1 105 000 tonnes sur 2 casiers.

96% des Alpes de Haute Provence

3% des bouches du Rhône

1% du Vaucluse

OCTOBRE 2013



50 000 Tonnes/an d'ordures ménagères peu triées

16 000 Tonnes/an 7500 T de DIB+8500 T encombrants





Une unité de valorisation des biogaz en énergie électrique, pour alimenter l'unité de filtration des lixiviats par « osmose inverse ».

SITE PILOTE A ECONOMISER AU MAXIMUM !



Des factures favorables aux usagers

Montant moyen de la facture pour les habitants de la Porte d'Alsace :

2001: 19,36 € /hab /an

2002 : 27,32 €/hab/an, dont une part fixe par foyer de 15 € / an

2003 : 34,84€/ hab/an, dont une part fixe par foyer de 20€/an

2004 : 49€/hab/an, dont une part fixe de 25€/foyer/an

2005 : 52,73€/hab/an, dont une part fixe de 30€/foyer/an

2006 : 53.62€/hab/an, dont une part fixe de 33€/foyer/an

2007 : 56,30€/hab/an, dont une part fixe de 45€/foyer/an

2008 : 56.56 €/hab/an, dont une part fixe de 46€/foyer/an

2009 : 56.20 €/hab/an, dont une part fixe de 48€/foyer/an.

2010 : 56.50 €/hab/an, dont une part fixe de 50 €/foyer/an.

2011 : 56.97 €/hab/an, dont une part fixe de 52/foyer/an.

2012 : 61.04 €/hab/an, dont une part fixe de 56 €/foyer/an.

2013 : 59.24 €/hab/an, dont une part fixe de 56€/foyer/an.

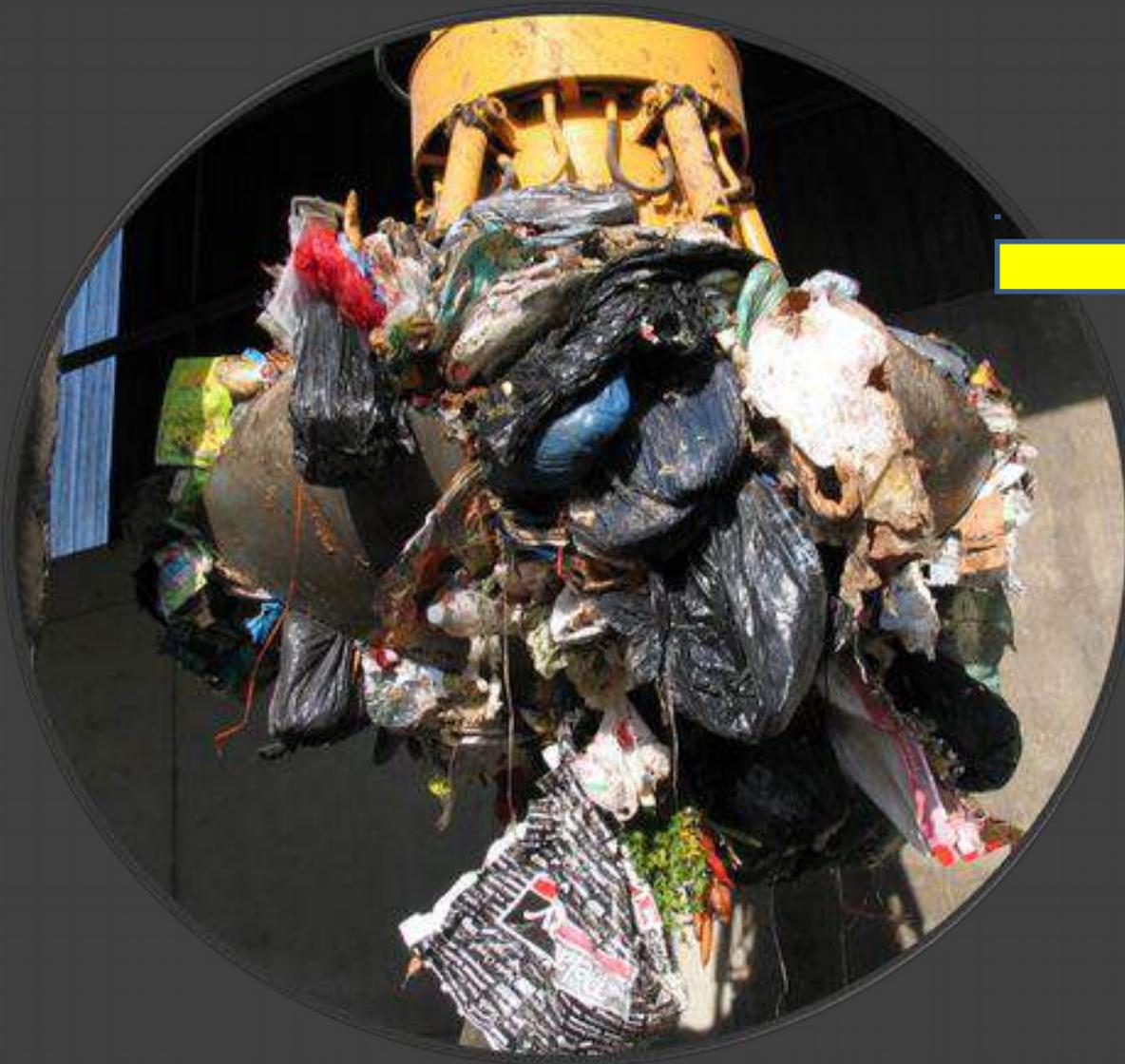
2014 : 60.39 €/hab/an, dont une part fixe de 56€/foyer/an.



Fréquence des collectes

	Type de produits	Fréquence de ramassage
Collectes au porte à porte	Bac à puce produits résiduels ménagers	Hebdomadaire
	Bouteilles plastiques et ELA (corps creux)	Hebdomadaire
	Papiers/cartons	Hebdomadaire
	Métaux	Mensuel
	Objets encombrants	1 collecte annuelle en porte à porte et 1 fois par mois en apport volontaire sur site (<i>sauf avril et juin 2 fois dans le mois</i>) : TRI-MOBILE
Apport volontaire sur site	DASRI (seringues usagées)	Apport volontaire borne électronique sur le parking de la CCPA
	GRAVATS	Apport volontaire sur site, après fourniture d'un ticket d'entrée fournis par la CCPA.
	Piles / batteries	Apport volontaire dans les mairies
	Autres (verre, huiles moteurs, produits résiduels verts, textiles...)	Apport volontaire (conteneurs)
	Produits toxiques	4 collectes par an (apport volontaire sur 3 sites de la Porte d'Alsace)
	D3E	Trimestriel sur un site précis
	Pneus	1 collecte par an sur un site

TMB LAUNAY LANTIC



**Biodéchets, Papier,
carton, piles,
médicaments, tomates,
algues, peinture, huile,
plastique etc...
Tous les ingrédients ,
pour un compost
contaminé sont
présents.**

GRAPIN APPROVISIONNANT LE TROMMEL

Exemple de facture :

LA PORTE D'ALSACE
 COMMUNAUTE de COMMUNES
 Place de l'Hôtel de Ville
 68210 DANNEMARIE
 Tél. 03.89.07.24.24

FACTURE		DELAI DE REGLEMENT
N° 2009-108-011059	Le 26/10/2009	Jusqu'au : 23/11/2009

PESEES DES ORDURES MENAGERES
 (Collecte, Transport, Traitement,
 mise en décharge et taxe ADEME)

TRESORERIE DE DANNEMARIE
 35, Rue de Bille
 68210 DANNEMARIE
 Tél. 03.89.25.00.51

68210 MANSPACH

Extrait de site internet en application de l'article L.213 A du livre des procédures fiscales, pris, tenu et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 10 août 1966, modifié par décret n°81-902 du 13 avril 1981, relatif au recensement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.3017-3 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au verso en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.



Récapitulatif des pesées

Collecte (c) 100%

54e classe

Édité le 7 Juillet 2009 Page 44

Client		Édition de	Janvier 2009 à Juin 2009
Code		Activité	
Adresse	7 Rue du MOULIN 68210 MANSPACH	Téléphone	

Date	N° Conteneur	Collecte	Lever	Libellé	Quantité (Kg)
10/03/2009	03000004021472	Ordures ménagères	1		30,0
12/05/2009	03000004021472	Ordures ménagères	1		14,0
23/06/2009	03000004021472	Ordures ménagères	1		9,5

Nombre de jours	Nombre de levées	Total Poids Net (Kg & l)	
3	3	33,5	0,04

Rég Abonnement : MANS35	Période facturée : du 01/07/2009 au 31/12/2009
03000004021472	68210 MANSPACH
03000004021472	7 RUE DU MOULIN
	68210 MANSPACH

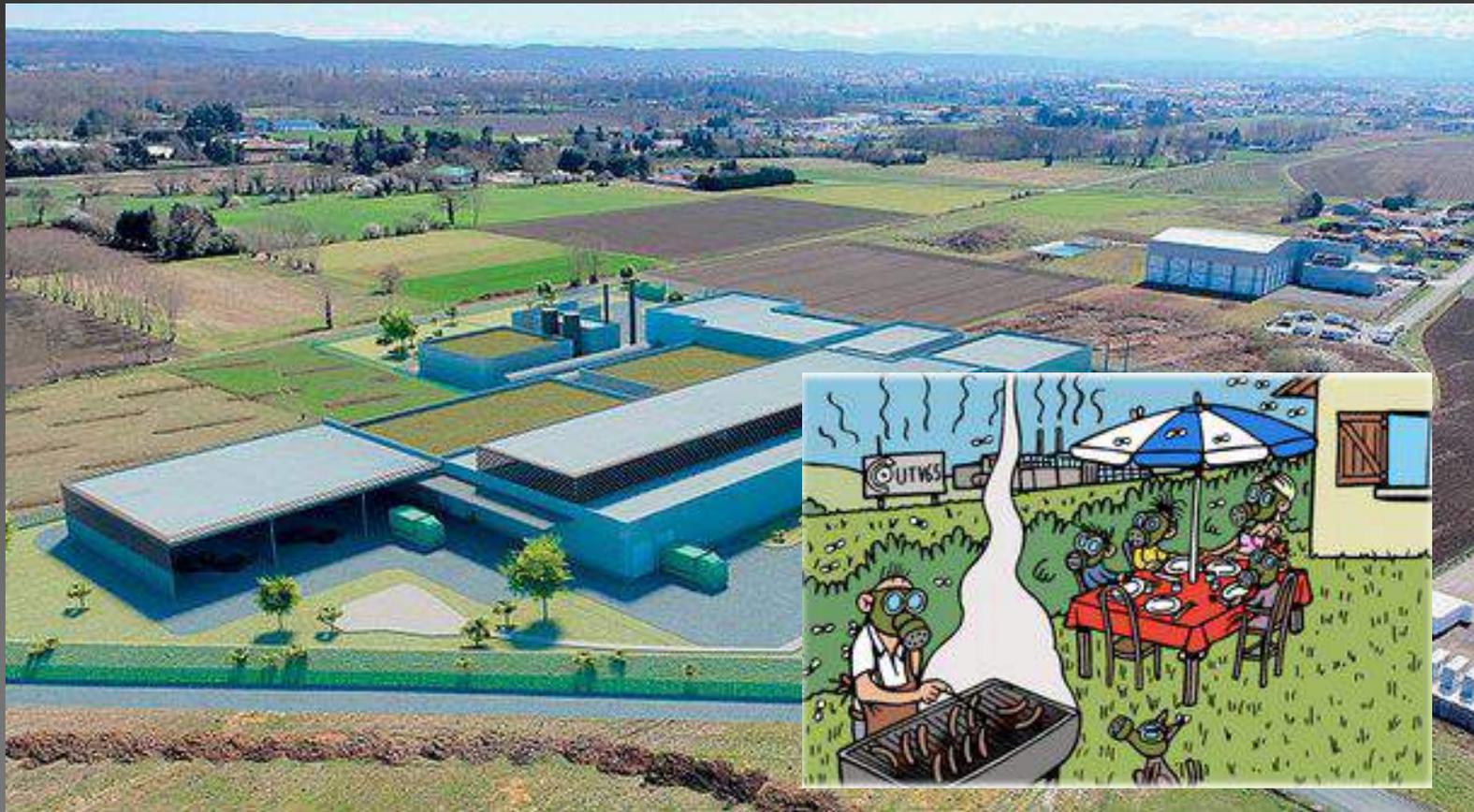
Désignation	Base	Taux	Montant
Poids en Kg	33,5	0,39000	13,07
Nombre de levées	3	0,77000	2,31
Part fixe	1	24,00000	24,00

NET A PAYER : 39,38 euros

soit 258,32 francs

* au taux de 1 euro = 6,55967 francs

Future usine de tri mécano-biologique de Bordères-sur-l'Echez (Grand Tarbes SMTD 65)





Total : 392 kg/hbt/an

D.Verts
compris

Val. matière: 75,13%

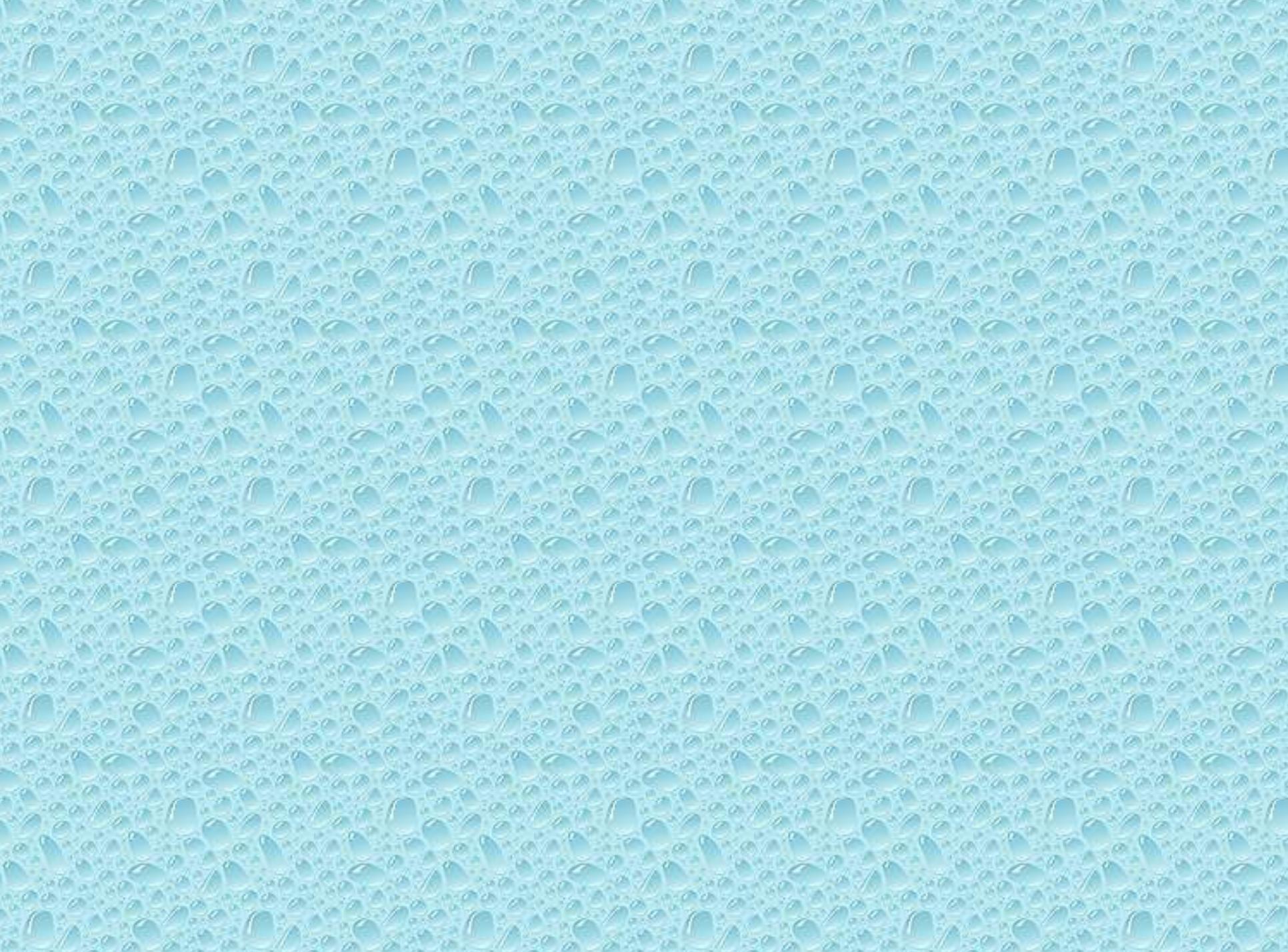
Incin: 19,61%

I.S.D.N.D: 5,26%

Christine Cros, Directrice éco-conception ADEME: « *Il n'y a pas d'objectif politique pour la valorisation énergétique des déchets, les priorités vont à la réduction des déchets et à l'augmentation du recyclage. (Assises de l'Environnement 2013)* »

« La terre est notre seul visage, un visage particulièrement fragile, dont le potentiel environnemental résiduel, définit la durée de l'avenir de l'humanité »>>

Merci pour votre attention !



Sauvegarde des Parrines *parrines.fr*

**« Par les valeurs
ajoutées des gestes de
tri, »**



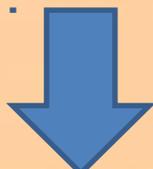
Dany DIETMANN
Président « Evolution durable » C.C.P.A.
Président du SMARL.
Maire de MANSPACH 68210

« La terre est notre seul vivier, un vivier particulièrement fragile, dont le potentiel environnemental résiduel, définit la durée de l'avenir de l'humanité. » *Dany Dietmann*

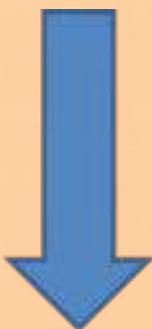


Sauvegarde des Parrines

ADAPTATION TECHNO-ECONOMIQUE DU PARC DE BACS O.R.M. C.C.P.A. PREALABLE A LA PASSATION DU NOUVEAU MARCHÉ



Fabriqués en 2009



**1999
PUCES
« SULO »
CRYPTÉE**



**2010
PUCES
SULO
CRYPTÉE**



**2013
PUCES
STANDARD
Non cryptées
125 KHz**

